

2. De combien d'acres la Commission de la capitale nationale est-elle propriétaire?
3. Combien d'acres appartiennent a) à la province de Québec, b) à des particuliers?
4. Quelles mesures la Commission prend-elle pour entrer en possession de cette section du parc dont elle n'est pas propriétaire?
5. Est-on entré en pourparlers avec le gouvernement de la province de Québec concernant l'acquisition des terres qu'elle possède?
6. Dans le cas de l'affirmative, qui a été chargé d'entreprendre de tels pourparlers, et quand ont-ils eu lieu?
7. Où en est-on actuellement dans ces pourparlers?

**L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Travaux publics):** 1. La superficie totale du parc de la Gatineau est d'environ 88,300 acres.

2. De cette superficie, la Commission de la capitale nationale est présentement propriétaire d'environ 68,000 acres.

3. Le reste de cette superficie est ainsi réparti: a) La Couronne, du chef de la province de Québec, en détient environ 10,550 acres; b) Des particuliers sont propriétaires d'environ 5,210 acres. Les 4,540 autres acres représentent les lacs.

4. Les réponses à la question n° 4 sont les suivantes: a) Pour ce qui est de l'acquisition des terres dont la Couronne, du chef de la province de Québec, est propriétaire, voir les réponses aux questions 5, 6 et 7; b) Les terres qui appartiennent à des particuliers sont achetées lorsqu'elles sont offertes en vente libre, dans les cas où le terrain et le bâtiment ont une valeur raisonnable fondée sur des barèmes d'appréciation.

5. Oui.

6. La province de Québec, par l'intermédiaire du ministre des Terres et Forêts, est en pourparlers depuis 1961 avec la Commission de la capitale nationale, représentée par son président.

7. La province de Québec et la Commission de la capitale nationale continuent leurs pourparlers en vue d'un échange comportant un terrain de la province, situé dans le parc de la Gatineau, et un terrain de la Commission, adjacent à la limite nord-ouest de la cité de Hull.

#### LA RESTAURATION DU DÉBARCADÈRE RICHMOND

Question n° 1987—**L'hon. M. Bell:**

1. La Commission de la capitale nationale a-t-elle déjà préparé des plans en vue de la restauration du débarcadère Richmond près des chutes Chaudière dans la capitale nationale?

2. Dans le cas de l'affirmative a) de quelle nature sont ces plans et b) qu'en est-il advenu?

**L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Travaux publics):** 1. Oui.

2. a) Ces plans comportent l'achat et la remise en valeur de l'emplacement comme partie intégrante d'un parc et d'un projet de restauration historique. On prévoit que les bâtiments qui sont liés aux origines d'Ottawa seraient restaurés et aménagés de façon à servir de musée et de restaurant. b) On a acheté le terrain voulu pour la mise en œuvre du projet. L'étude n'a pas été poussée plus loin, étant donné qu'elle est étroitement liée au réaménagement du secteur dit LeBreton Flats, dont l'étude se poursuit.

#### L'APPROBATION DU BUDGET DE LA CCN

Question n° 1990—**L'hon. M. Bell:**

1. A quelle date le budget (capital) de la Commission de la capitale nationale, pour l'année 1965-1966, a-t-il d'abord été approuvé sous l'autorité de la Loi sur l'administration financière?

2. Des révisions ont-elles eu lieu après cette première approbation?

3. Dans le cas de l'affirmative, a) à quelle ou quelles dates, b) quelle était la nature et quels étaient les détails de ladite ou desdites révisions?

4. Les dépenses dépassent-elles en quelque point le ou les budgets approuvés?

5. Dans le cas de l'affirmative, sur quels points et pour quelles raisons?

**L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Travaux publics):** 1. Le 13 mai 1965.

2. Oui.

3. a) Révision soumise le 21 janvier 1966 et approuvée le 24 février 1966. b) Le budget total des immobilisations pour 1965-1966 a été réduit de \$24,193,000 à \$24,044,000. L'état de la réduction de \$99,000 est le suivant:

1—Acquisition de propriétés—de \$12,600,000 à \$11,800,000—réduction (par suite surtout de la réduction d'un million de dollars prévue pour la Ceinture de verdure) \$800,000; 2—Promenades—Aménagement et améliorations—de \$1,100,000 à \$1,728,000—augmentation (par suite surtout de l'augmentation de \$700,000 pour la construction de la Promenade de l'Outaouais (\$618,000)); 3—Parcs—Aménagement et améliorations—de \$303,000 à \$281,000—réduction (révisions d'importance secondaire) \$22,000; 4—Autres travaux de construction—de \$630,000 à \$635,000—(révisions d'importance secondaire) (\$5,000); 5—Remboursement des emprunts relatifs à l'acquisition de terrains—de \$1,000,000 à \$1,100,000—Augmentation (fonds supplémentaires requis) \$100,000; Réduction nette, \$99,000.

De plus, les projets jusqu'à concurrence de \$50,000 furent répartis par groupes pour fin de contrôle des dépenses du premier budget d'immobilisations approuvé. Dans le budget révisé d'immobilisations, les projets jusqu'à concurrence de \$100,000 furent répartis par groupes pour fins de contrôle.